LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : **L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,**
ci-après appelée « l'AEUM »,

D'UNE PART;

et

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
ci-après appelée « l'Université »,

D'AUTRE PART.

OBJET : PROMOTION ET CLASSIFICATION D'UNE PERSONNE EMPLOYÉE

ATTENDU QUE la lettre d'entente à cet égard signée le 28 août 2019 est annulée et remplacée par celle-ci;

EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES MUTUELS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE, les parties conviennent comme suit :

> Dans le cas de la promotion ou reclassification d'une personne employée, son nouveau salaire annuel à compter de la date de ladite promotion ou de la demande de reclassification correspond au groupe salaire du nouveau poste associé à la promotion ou au résultat de la classification, le cas échéant. Le placement à l'étape demeure inchangé dans les deux cas.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 5e jour de septembre 2019.

Pour l'Université de Moncton

EDGAR ROBICHAUD
Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Pour l'AEUM

PRESTON CARDWELL-JEAN
Président